

La Société SAS ALL CONNECTED IT (Ci-après la Société AC-IT)

Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS Périgueux n° 897590006, dont le siège social est situé au 13 route de Puyconneau, 24750 TRELISSAC, France, numéro de TVA intracommunautaire : FR 75 897 590 006

Numéro de téléphone : +33 (0)6 23 18 66 97

Adresse mail : info@ac-it.fr

Représentée par Laurent VAN STRIJTHEM, représentant légal permanent de son Président

Article 1. GENERALITES

Veillez lire attentivement ces conditions générales d'accès, d'utilisation et de maintenance (« CGU »). Elles définissent les conditions et restrictions d'utilisation et de services que vous acceptez en utilisant la Plateforme éditée par AC-IT.

L'utilisation de la Plateforme nécessite la conclusion de différents contrats commerciaux entre la Société AC-IT et des Superviseurs et entre la Société AC-IT et des Exploitants d'une part, entre les Superviseurs et les Exploitants et entre les Exploitants et les Consultants d'autres parts et enfin entre les Exploitants et les Bénéficiaires.

Dans tous les cas, ces contrats doivent rappeler que toute utilisation et accès à la Plateforme sont soumis aux présentes CGU qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de la part de la Société AC-IT.

Les présentes CGU peuvent être modifiées à tout moment par AC-IT en fonction de l'évolution de la législation mais également de la Plateforme et/ou d'autres spécificités. Toute modification sera communiquée à l'ensemble des Utilisateurs via la Plateforme.

En sus des droits et restrictions prévues aux présentes CGU, toutes autres indications ou restrictions contenues dans les conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme ou communiquées par AC-IT régissent son utilisation et sont incorporées aux présentes par référence.

Il est rappelé que la société AC-IT dans le cadre de ses CGU n'intervient qu'en simple prestataire technique et aucunement comme un organisme de formation.

Article 2. DEFINITIONS

« **Accès** » signifie la prestation permettant de rendre accessible, dans les meilleures conditions de performance et de sécurité, la Plateforme éditée par la Société AC-IT et hébergée par cette dernière et/ou les serveurs de ses Partenaires et accessibles en mode SaaS (Software As A Service).

« **Anomalie bloquante** » désigne tout défaut qui interdit la mise en œuvre d'une ou plusieurs fonctionnalités stratégiques de la Plateforme ou qui interrompt en tout ou partie le fonctionnement de cette dernière

« **Anomalie non bloquante** » désigne un défaut de la Plateforme qui se manifeste par des anomalies de fonctionnement, mais qui ne bloque pas le fonctionnement complet de la Plateforme.

« **Bénéficiaire** » désigne toute personne physique ayant souscrit auprès d'un Cabinet Exploitant un ou des modules de Formation

« **Cabinet Consultant** » désigne les personnes morales, agissant dans le cadre de ses activités professionnelles, sous-traitant du Cabinet Exploitant, qui ont conclu un contrat avec le Cabinet Exploitant aux fins de fournir les prestations de Formations aux Bénéficiaires

« **Cabinet Exploitant** » : désigne les personnes morales, agissant dans le cadre de ses activités professionnelles, filiales et/ou établissements secondaires et/ou partenaires du Cabinet Superviseur, qui ont conclu un contrat avec le Cabinet Superviseur et avec la Société AC-IT afin de pouvoir utiliser la Plateforme

« **Cabinet Superviseur** » : désigne la personne morale, agissant dans le cadre de ses activités professionnelles, qui a conclu un contrat avec la société AC-IT pour l'utilisation de la Plateforme

par ses Cabinets Exploitants aux fins de proposer des formations aux Bénéficiaires.

« **Conditions Générales d'accès, d'utilisation, de maintenance de la Plateforme** » (**CGU**) : signifient les présentes conditions générales d'accès, d'utilisation et de maintenance.

« **Contenus** » désignent tous les contenus de formation digitale publié par le Cabinet Superviseur. L'ensemble de ces contenus peut être de différents formats (textes, photos, vidéos, schémas, tableurs ou autres...).

« **Contrat** » désigne le contrat commercial signé entre soit la Société AC-IT et le Cabinet Superviseur, soit la Société AC-IT et le Cabinet Exploitant

« **Documentation** » signifie la documentation électronique comprenant notamment le manuel d'utilisation de la Plateforme.

« **Données** » désigne les données, informations et documents que stockent les Utilisateurs ou qui sont stockés par les Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et comprenant les Contenus et les Formations.

« **Données Personnelles** » désignent toutes les données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique et d'une manière générale toutes les données définies par la Règlementation sur les Données Personnelles

« **Dossier** » désigne un parcours de Formation entier attribuée à un bénéficiaire.

« **Formation** » désigne le ou les modules de formation et/ou d'accompagnements créé(s) par ou pour le Cabinet Superviseur et licitement exploité par ce dernier et/ou ses cocontractants au profit des Bénéficiaires

« **Hébergement** » désigne l'hébergement en ligne de la Plateforme et/ou le stockage des Données sur des serveurs externes accessibles par les Utilisateurs à distance.

« **Identifiants** » Désignent les noms et/ou identifiants et mot de passe attribués et/ou choisis par l'Utilisateur lui permettant d'avoir accès à la Plateforme et à ses Données hébergées par la Société AC-IT selon les droits dont il dispose en fonction de l'habilitation délivrée par le Cabinet Superviseur.

« **Internet** » désigne l'ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde

« **Jours** » désigne un jour ouvrable

« **Membres** » désignent les personnes physiques salariés, apprentis, sous contrat de professionnalisation et/ou stagiaires des Cabinets Superviseur, Cabinets Exploitants et Cabinets Consultants et/ou du Bénéficiaire.

« **Open Source** » désigne, sans que la liste soit exhaustive, les logiciels tiers et/ou les modules tiers et/ou les bibliothèques tiers, utilisés en tout ou partie au sein de la Plateforme, distribués par leurs auteurs sous des licences spécifiques dites "licences libres". L'Utilisateur aura communication dans les crédits de la Plateforme des termes des licences utilisées et des droits associés.

« **Partenaire** » désigne tout prestataire extérieur à qui la Société AC-IT a confié tout ou partie de ses obligations. Il s'agit notamment du prestataire d'hébergement à qui, la Société AC-IT a confié l'hébergement de la Plateforme et donc des Données, Contenus et Formations

« **Plateforme** » signifie la combinaison spécifique de matériel informatique et d'environnement logiciel à partir desquels les Utilisateurs peuvent accéder aux et utiliser les Contenus et Formations. Les habilitations sont prédéfinies par la Plateforme pour chaque type de compte (Compte Superviseur, Compte Exploitant, Compte Consultant et Compte Bénéficiaire).

« **Prérequis** » : désigne l'infrastructure informatique, matériel et toute autre spécification et/ou instruction nécessaire à mettre en œuvre, à installer et/ou à utiliser afin de permettre une utilisation correcte de la Plateforme. Ces prérequis peuvent être amenés à évoluer en cours d'utilisation de la Plateforme en fonction de l'évolution de la législation et/ou des modifications relatives à cette dernière.

« **Règlementation sur les Données Personnelles** » désigne la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (Ci-après « **LIL** ») et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (ci -après « **RGPD** »).

Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme « Form'App » - Version du 05 février 2024

« **Site Internet** » désigne le portail Internet d'accès à la Plateforme FORM'APP éditée par la Société AC-IT accessible sur le réseau Internet à l'adresse <https://www.formapp.net/>

« **Utilisateur** » désigne toute personne physique ayant un droit d'accès à la Plateforme, à qui il a été remis des Identifiants par le Cabinet Superviseur, par le Cabinet Exploitant ou par le Cabinet Consultant.

Article 3. OBJET :

La Société AC-IT fournit aux Utilisateurs du Cabinet Superviseur et, sous réserve du respect par le Cabinet Exploitant de ses obligations financières à l'égard de la Société AC-IT, aux autres Utilisateurs et selon les options choisies par ce dernier, en mode SaaS (Software as a Service) un droit d'accès et d'utilisation de la Plateforme dans les conditions définies aux présentes.

Article 4. MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL - CREATION DES COMPTES

La Société AC-IT communiquera au Cabinet Superviseur les Identifiants permettant d'accéder à la Plateforme.

Les délais de mise à disposition des Identifiants sont donnés à titre indicatif dans le Contrat et dépendent en premier lieu des informations communiquées par le Cabinet Superviseur d'une part et d'autre part les exigences de personnalisation et d'intégration de Contenus.

La Société AC-IT s'engage à mettre en œuvre la plus grande diligence pour respecter les délais. Les dépassements de délai de mise à disposition de la Plateforme ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

En tout état de cause, la Société AC-IT ne pourra être responsable des retards causés par un cas de force majeure, par le fait de tiers et/ou du Cabinet Superviseur notamment par la fourniture tardive d'information, d'information incomplète et/ou de non-disponibilité de la personne contact dans l'entreprise.

La Société AC-IT tiendra informé, dès qu'il en a connaissance, le Cabinet Superviseur dans les meilleurs délais de tout retard.

En toute hypothèse, la mise à disposition de la Plateforme dans les délais ne peut intervenir que si le Cabinet Superviseur est à jour de ses obligations envers la Société AC-IT, quelle qu'en soit la cause, y compris pour des commandes antérieures et/ou concomitantes et/ou ultérieures.

Via la Plateforme et donc qu'une fois que celle-ci aura été mise à disposition, les Membres du Cabinet Superviseur auront la possibilité de créer le nombre de Cabinets Exploitants qu'ils souhaitent, sauf disposition contraire indiquée dans le Contrat, mais ces comptes Cabinets Exploitants ne seront effectifs qu'après validation et contractualisation par la Société AC-IT.

De la même manière, les Cabinets Exploitants auront la possibilité de créer, tout au long de la mise à disposition de la Plateforme, les Cabinets Consultants qu'ils souhaitent, sauf disposition contraire indiquée dans le Contrat, mais ces comptes Cabinets Consultants ne seront effectifs qu'après validation par le Cabinet Superviseur.

Chaque Cabinet Exploitant créera également des Comptes Bénéficiaires. Le Bénéficiaire n'aura aucunement accès à la Plateforme tant qu'il n'aura pas été rattaché à un Dossier. La durée de mise à disposition de la Plateforme au Bénéficiaire étant lié à la durée de mise à disposition du Dossier.

La responsabilité de la société AC-IT ne pourra être recherchée en cas de retard dans la validation des différents comptes, cette responsabilité incombant in fine au Cabinet Superviseur et au Cabinet Exploitant.

Article 5. CREATION DE DOSSIERS

La création de Dossier désigne l'opération par laquelle le Cabinet Exploitant va associer le Bénéficiaire à un module de Formation qui lui est propre. La validation de cette association Bénéficiaire/Dossier est définitive, ce qui signifie que même en cas d'annulation de la Formation et/ou de non-utilisation de la Formation par le Bénéficiaire, ce Dossier est facturé au Cabinet Exploitant conformément au Contrat (et donc potentiellement aux Cabinets Consultants et

Bénéficiaires selon leurs propres dispositions contractuelles).

Chaque binôme Dossier/Bénéficiaire sera ensuite attribué à un Cabinet Consultant.

La responsabilité de la Société AC-IT ne pourra être recherchée en cas de retard , d'erreurs dans la création et/ou dans la validation des différents comptes Bénéficiaires et des Dossiers et dans l'attribution du binôme Dossier/Bénéficiaire aux Cabinets Consultants, cette responsabilité incombant in fine au Cabinet Exploitant. Les Utilisateurs sont toutefois informés que cette responsabilité peut leur incomber dans le cadre des contrats qu'ils ont eux-mêmes conclus avec le Cabinet Exploitant.

Article 6. SERVICES LIES AU MODE SAAS

La Société AC-IT et/ou ses Partenaires assurent l'hébergement des Données, la maintenance et la sécurité de la Plateforme dans les conditions et limites définies ci-après.

6.1. Hébergement et Sauvegarde de données

La Société AC-IT réalise l'hébergement et la sauvegarde des Données dans les conditions et limites suivantes, sauf conditions particulières indiquées dans le Contrat :

- Fréquence : fonctionnement avec point de restauration, étant précisé que la restauration de la base de données à la demande d'un Utilisateur donnera lieu à facturation
- Volumétrie : 25 Go par Cabinet Exploitant
- Temps de rétention : 5 jours

En tout état de cause, il est de la responsabilité de l'Utilisateur, d'assurer sur ses serveurs ses propres sauvegardes de ses Données et Contenus. A ce titre, la Plateforme permet à tout Utilisateur, le temps de la mise à disposition de cette dernière, de télécharger ses propres Données selon le cas sous forme de PDF, de fichier Excel ou de capture d'écran.

Les Contenus hébergés et stockés doivent répondre aux critères de licéité et aux obligations indiquées ci-après.

En aucun cas la Plateforme a été conçue et administrée pour stocker et/ou héberger des Données Personnelles dites sensibles au sens de la Règlementation sur les Données Personnelles.

6.2. Maintenance

a) Concernant la maintenance corrective

Les signalements d'Anomalie doivent être confirmés par e-mail à la Société AC-IT sans délai.

La Société AC-IT procède au diagnostic de l'Anomalie et met ensuite en œuvre sa correction dans les délais indiqués ci-après, étant précisé qu'en fonction du type d'Anomalie, celle-ci sera traitée directement ou non par elle :

Anomalie bloquante	Prise en charge :5 Jours
Anomalie non bloquante	Prise en charge : 21 Jours

Ces délais ne prennent pas en compte les périodes pendant lesquelles la Société AC-IT et/ou son Partenaire est en attente de complément d'information de la part de l'Utilisateur.

Ni la Société AC-IT, ni le Partenaire n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- refus de l'Utilisateur de collaborer avec la Société AC-IT et/ou son Partenaire dans la résolution des Anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- utilisation de la Plateforme de manière non conforme à sa destination ou à sa Documentation ;
- intégration de Contenus et/ou de Données non autorisées ;
- manquement de l'Utilisateur à ses obligations au titre des présentes CGU ;
- interconnexion de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec la Plateforme ;

- force majeure ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;

La Société AC-IT ne s'engage aucunement sur des délais de résolution qui dépendent de la nature de l'Anomalie et de la collaboration de l'Utilisateur.

b) Concernant la maintenance évolutive

L'Utilisateur bénéficie des mises à jour et évolutions fonctionnelles de la Plateforme.

Les corrections et évolutions de la Plateforme sont expressément soumises aux présentes CGU ou à leurs futures versions, le cas échéant.

Les interventions relatives à ces mises à jour peuvent rendre l'accès à la Plateforme momentanément indisponible, sans que cela n'engage la responsabilité de la Société AC-IT.

Article 7. SERVICE DE REVERSIBILITE

La Société AC-IT ne prévoit pas de réversibilité en tant que telle, sauf disposition contraire indiquée dans le Contrat conclu avec le Cabinet Superviseur ou le Cabinet Exploitant.

Il est précisé que le Bénéficiaire, le Consultant et le Cabinet Exploitant peuvent à tout moment télécharger les différents dossiers sous forme de PDF.

Les Dossiers seront supprimés lorsqu'ensemble, Bénéficiaire, Consultant et Exploitant auront sélectionné l'option « SUPPRIMABLE »

En cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, la Société AC-IT procèdera à la première demande de l'Utilisateur formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à la destruction des Contenus et Dossiers, sauf instruction contraire indiquée par le Consultant et/ou le Cabinet Exploitant

Article 8. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

8.1. La Société AC-IT est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la Plateforme ou dispose des autorisations nécessaires pour concéder des droits d'accès et d'utilisation sur ladite Plateforme.

8.2. L'Utilisateur déclare être informé que la Société AC-IT ne pouvant concéder plus de droits qu'il n'en a, il n'est autorisé à utiliser la Plateforme que dans le cadre des présentes CGU, à l'exclusion de toute autre destination.

8.3. En tant que de besoin, il est précisé que les présentes CGU ne confère à l'Utilisateur aucun titre ou droit de propriété sur la Plateforme. A cet égard, l'Utilisateur respectera et fera respecter toutes les mentions relatives au droit de propriété portées sur les éléments constitutifs de la Plateforme et sur tous supports s'y rapportant.

8.4. D'une manière générale, l'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte de quelle que manière que ce soit à l'intégralité des droits de propriété intellectuelle de la Société AC-IT.

Article 9. REFERENCES – DROIT A L'IMAGE

Le Cabinet Superviseur et le Cabinet Exploitant acceptent que la Société AC-IT puisse utiliser la marque, l'enseigne ou le nom commercial du Cabinet à titre de référence sur tout document commercial papier ou électronique, y compris sur son site Internet.

Article 10. LICENCE D'UTILISATEUR FINAL

10.1. Droits concédés

Sous réserve du respect des conditions financières et du respect des présentes CGU et/ou du Contrat, la Société AC-IT concède à l'Utilisateur un droit personnel, non-exclusif, non-transférable, limité à la durée prévue aux présentes CGU ou dans le Contrat, d'accès et d'utilisation de la Plateforme, sous sa forme exécutable pour la réalisation des Formations, à l'exclusion de tout autre destination. La Plateforme est utilisée sous le seul contrôle et sous la seule responsabilité des Utilisateurs.

Le bénéfice de la présente licence d'utilisation nécessite l'accès par l'Utilisateur à un réseau de télécommunications. Ce service n'est pas compris dans les services fournis par la Société AC-IT

et devra être fourni par un opérateur de télécommunications sous la responsabilité, selon le choix et à la charge de l'Utilisateur.

AC-IT met à la disposition de l'Utilisateur un Accès à la Plateforme selon les conditions prévues dans la Documentation.

Chaque Utilisateur bénéficiera d'un droit d'accès et utilisera seul ce droit d'accès. Il pourra se connecter à tout moment – à l'exception des périodes de maintenance.

10.2. Confidentialité des identifiants :

Des Identifiants sont attribués personnellement à chaque Utilisateur.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande de l'Utilisateur ou à l'initiative de la Société AC-IT sous réserve d'en informer préalablement l'Utilisateur. L'Utilisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

L'Utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants qui lui sont remis. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par AC-IT n'a accès à la Plateforme. De manière générale, l'Utilisateur assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès à la Plateforme. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance qu'une autre personne y accède, l'Utilisateur en informera la Société AC-IT sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants, l'Utilisateur utilisera la procédure mise en place par la Société AC-IT lui permettant de récupérer ses Identifiants.

10.3. Limitations générales :

Sauf disposition contraire, la présente licence n'inclut pas la configuration, l'adaptation, l'interfaçage, la personnalisation, ni l'adéquation de la Plateforme aux besoins spécifiques de l'Utilisateur. La Plateforme constitue juste un masque de saisie de Contenu et/ou d'aide à la création et à la gestion de Contenus et de Formations.

Toute prestation en plus de l'Accès sera considérée comme un service supplémentaire devant faire l'objet d'un devis et/ou contrat distinct.

Pour une utilisation optimale de la Plateforme, cette dernière devra être utilisée dans un environnement qui respecte les Prérequis définis par la Société AC-IT.

L'Utilisateur s'engage à respecter les instructions et recommandations de la Société AC-IT et à utiliser la Plateforme conformément aux stipulations des présentes CGU, ainsi qu'aux prescriptions et consignes de sécurité d'utilisation et de bon fonctionnement contenues dans la Documentation accessible via la Plateforme.

Toute utilisation non-prévue aux présentes est interdite et, en particulier mais sans limitation, l'Utilisateur s'engage à ne pas (ni autoriser un tiers à le faire)

- (i) utiliser la Plateforme pour d'autres fins que celles décrites aux présentes, dans la Documentation et/ou en d'autres nombres que ceux autorisés,
- (ii) faire de copie, reproduire de façon permanente ou provisoire, altérer, adapter, traduire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, de quelque façon que ce soit, intégrer dans un autre produit, tout ou partie de la Plateforme ou de sa Documentation, créer des œuvres dérivées à partir de la Plateforme et/ou de sa Documentation désassembler ou pratiquer quelque ingénierie inverse, ni essayer d'en découvrir les codes sources (réputés strictement confidentiels),
- (iii) modifier de quelque façon que ce soit la Plateforme, même dans la mesure de corriger les erreurs, cette faculté étant exclusivement réservée à la Société AC-IT et/ou à ses Partenaires, de tenter d'ouvrir les fichiers fermés et/ou d'accéder aux sources, d'émettre des revendications sur les sources, de télécharger, réutiliser, désassembler, décompiler,
- (iv) distribuer, donner ou vendre en sous-licence, diffuser, céder, louer, prêter, donner en crédit-bail, donner, ou autrement transférer à des fins commerciales, même gratuitement, tout ou partie de la Plateforme, par tout moyen, à qui que ce soit, y compris à l'une quelconque de ses filiales, même à titre gratuit, tout ou partie des logiciels et/ou obligations qu'il tient des présentes conditions générales.

- (v) enlever, cacher ou altérer toute mention de propriété, tout label, toute mention légale, telle que mention de marques ou de droits d'auteur, apposé sur ou dans les crédits de la Plateforme et/ou de sa Documentation associée.

La Société AC-IT se réserve expressément le droit de corriger ou de faire corriger et de réparer ou de faire réparer, toute Anomalie que pourrait contenir la Plateforme dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer une utilisation de cette dernière conformément aux présentes.

La Société AC-IT se réserve par ailleurs le droit d'adapter ou de faire adapter, de modifier ou de faire modifier et d'apporter ou de faire apporter des améliorations à la Plateforme ou d'en arrêter la diffusion.

La Société AC-IT se réserve la possibilité de modifier ou d'interrompre l'accès à la Plateforme notamment pour des raisons de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration ou pour en faire évoluer le contenu et ce, sans indemnité ou obligation quelconque, même si dans la mesure du possible, la Société AC-IT s'efforcera de mettre en œuvre les moyens économiques raisonnables dont elle dispose pour minimiser le désagrément possible.

10.4. Copie :

Il est interdit par la loi d'effectuer des copies non-autorisées de la Plateforme. En mode SaaS, l'Utilisateur n'est pas autorisé à effectuer de copie de sauvegarde.

10.5. Limitations relatives à l'interopérabilité :

L'Utilisateur n'est pas autorisé à effectuer des actes de décompilation afin de rendre la Plateforme interopérables avec des matériels ou d'autres logiciels avant d'en avoir informé la Société AC-IT directement, préalablement, par écrit, par lettre recommandée avec demande d'acquiescement de réception et tant que les informations nécessaires à l'interopérabilité sont disponibles ou tant que la Société AC-IT met en œuvre des efforts raisonnables pour les lui fournir.

10.6. Utilisation de Logiciels OPEN SOURCE et/ou de logiciels tiers:

Il est expressément convenu que la partie de la Plateforme sous licence Open Source ou licence Tiers (exemple licence Microsoft) est soumise également à ces présentes CGU. Toutefois en cas de contrariété entre les conditions générales d'utilisation des logiciels Open Source ou Tiers et les présentes CGU, il est convenu que les conditions de licence des logiciels Open Source ou tiers s'appliqueront exclusivement aux parties OPEN SOURCE ou tiers de la Plateforme. Dans ce cas la Société AC-IT mettra à disposition des Utilisateurs, dans les crédits de la Plateformes, les conditions de licences concernées.

Article 11. GARANTIE

La Plateforme relevant d'un domaine particulièrement complexe de la technique informatique et en l'état actuel des connaissances, elle ne peut matériellement faire l'objet de tests concernant toutes les possibilités d'utilisation et aucune autre garantie que celles décrites ci-après ne saurait être assumée.

Le droit d'accès et d'utilisation de la Plateforme est concédée « en l'état », sans garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou tacite, quant à sa qualité, ses performances ou résultats.

Il est rappelé que la relation contractuelle avec la Société AC-IT ne concerne que le Cabinet SUPERVISEUR et le Cabinet EXPLOITANT qui se sont engagés à respecter et à faire respecter les présentes CGU.

Le Cabinet Superviseur et le Cabinet Exploitant sont informés qu'en concluant un contrat de prestations de services avec accès à la Plateforme, ils fournissent des contenus numériques au sens de la réglementation française et s'engagent à respecter à l'égard de leurs clients consommateurs, le cas échéant, les dispositions prévues par L224-25-1 et suivants du Code de la consommation.

L'Utilisateur devra indemniser, dégager de toute responsabilité et, au choix de la Société AC-IT, défendre la Société AC-IT, contre toute perte, dommage, responsabilité, frais (y compris les honoraires d'avocat) résultant de toute réclamation ou poursuite de tiers, action ou procédure (" Réclamation d'un tiers ") que le Contenu, ou toute utilisation du Contenu

de l'Utilisateur conformément aux présentes, viole ou détourne les droits de propriété intellectuelle de ce tiers et toute Réclamation d'un tiers fondée sur (i) la négligence ou la faute intentionnelle de l'Utilisateur ; (ii) l'utilisation de la Plateforme d'une manière non autorisée par les présentes ; (iii) l'utilisation de la Plateforme en combinaison avec des données, logiciels, matériels, équipements ou technologies non fournis par la Société AC-IT ou autorisés par la Société AC-IT par écrit ; (iv) l'illicéité des Contenus. En tout état de cause, il est entendu que l'Utilisateur ne peut régler aucune Réclamation d'un tiers contre la Société AC-IT à moins que la Société AC-IT ne consente à un tel règlement, et étant également entendu que la Société AC-IT aura le droit, à son choix, de se défendre contre une telle Réclamation ou de participer à sa défense par un avocat de son propre choix. Le Cabinet Superviseur et le Cabinet Exploitant resteront en tout état de cause solidairement responsables des fautes commises par les Utilisateurs.

Article 12. RESPONSABILITES

12.1. Obligations de moyens

La Société AC-IT est tenue d'une obligation de moyens au titre des présentes. La responsabilité de la Société AC-IT ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations.

La Société AC-IT met à la disposition des Utilisateurs un accès à la Plateforme selon les conditions prévues aux présentes, dans la Documentation, sauf interruption requise au titre des services de maintenance, des pannes éventuelles, des contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet, sans que l'ensemble de ces périodes d'interruption ou autres contraintes précitées ne puisse entraîner l'engagement de la responsabilité de la Société AC-IT ni ouvrir droit à une quelconque indemnité.

12.2. Limitation de responsabilité quant aux Données traitées

L'Utilisateur fera son affaire personnelle du traitement, de la sauvegarde, de l'archivage de ses Données, ainsi que de toutes les démarches et autorisations requises quant au traitement de Données Personnelles. Il est rappelé à l'Utilisateur qu'il lui appartient d'effectuer des sauvegardes conformément aux usages.

La Société AC-IT ne saurait être tenue responsable ni des erreurs et/ou omissions relatives aux Contenus, ni de leurs conséquences éventuelles.

L'Utilisateur s'engage à ne faire résider sur les serveurs de la Société AC-IT et/ou de ses Partenaires que les Données dont il est propriétaire ou qu'il est autorisé de détenir. L'Utilisateur a l'obligation de fournir des Données exemptes de tout virus et s'assure de l'absence d'atteinte à tout droit de tiers (droit des marques, droit à l'image, droit d'auteur, droits voisins, droit de la consommation, etc.) ou de personnes (données personnelles, vie privée, droit des biens, etc.). L'Utilisateur garantit la Société AC-IT à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

Par ailleurs, l'Utilisateur s'engage à ne publier aucun Contenu contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public incitant à la haine ou à la violence, à caractère pornographique, pédophile, obscène, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

En tout état de cause, la Société AC-IT, en qualité d'hébergeur du Contenu des Utilisateurs se réserve la possibilité de rendre indisponible tout Contenu qui serait déterminé comme étant illicite au regard des règles applicables, et ce sans que cela ne puisse entraîner de responsabilité pour la Société AC-IT.

La Société AC-IT sera en droit de refuser des Données ne respectant les formes et conditions définies aux présentes et notamment qui nuiraient au fonctionnement de la Plateforme, sans que ce refus puisse engager la responsabilité de la Société AC-IT.

12.3. Limitation quant à Internet

L'Utilisateur déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et en particulier accepter que:

- (i) la Société AC-IT ne peut en aucune manière être tenue responsable des difficultés ou des

vitesse et des ralentissements d'accès à la Plateforme ou du non-acheminement de ses Données, ni de l'intrusion ou du maintien frauduleux d'un tiers dans son système ou de l'extraction illicite de données malgré la mise en œuvre par la Société AC-IT des moyens de sécurisation conformes à l'état connu et actuel de la technique

- (ii) la nature du réseau Internet et en particulier ses performances techniques et les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou contenus ne sont pas garantis
- (iii) il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de nature à traiter, héberger, sauvegarder, archiver et protéger ses Données
- (iv) il lui appartient de mettre en œuvre ses propres mesures de sécurité sur son système d'information (notamment sans que cette liste ne soit exhaustive, mise à jours des antivirus, pare feux, mot de passe et autres moyens de connexion)
- (v) éviter au maximum l'accès à la Plateforme lors de connexion à des réseaux publics

12.4. Dommages non imputables à la Société AC-IT

L'Utilisateur est responsable de tout dommage direct, indirect, matériel et/ou immatériel résultant d'un manquement de sa part et/ou de la part des Utilisateurs.

La Société AC-IT ne sera pas responsable d'un quelconque dommage ayant son origine dans l'utilisation de la Plateforme, sauf en cas de faute grave prouvée.

La Société AC-IT n'a aucun lien contractuel avec les Utilisateurs autre que le Cabinet Superviseur et le Cabinet Exploitant. Il appartient donc au Cabinet Superviseur et au Cabinet Exploitant d'intégrer des dispositions au moins équivalentes aux présentes et d'informer les Utilisateurs de l'existence et du contenu des présentes.

L'Utilisateur reconnaît que les caractéristiques et les contraintes de l'Internet ne permettent pas de garantir la disponibilité et l'intégrité des transmissions de Données.

La Société AC-IT ne peut être responsable des Contenus et des Formations, ni de leur pertinence, exhaustivité et réponse aux besoins des Bénéficiaires, ces Contenus et Formations étant validés par le Cabinet Superviseur.

La Société AC-IT n'est pas non plus responsable des choix et des délais de validation des Utilisateurs, ce choix appartenant exclusivement au Cabinet Superviseur et/ou à d'autres Utilisateurs sous la responsabilité du Cabinet Superviseur.

La Société AC-IT n'est pas non plus responsable de l'exécution des obligations administratives inhérentes à la mise en œuvre de prestations de formation, cette responsabilité incombant au Cabinet Superviseur, aux Cabinets Exploitants et éventuellement aux Cabinets Consultants.

12.5. Limitation générale de responsabilité

En aucun cas la Société AC-IT ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage indirect, tel que perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière, des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles de l'Utilisateur ou des tiers, ce qui inclut notamment toute atteinte à la réputation, tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de Données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive du Contrat et coûts afférents à la récupération et/ou à la reconstitution manuelle ou automatisée des données ou des programmes de l'Utilisateur endommagés ou perdus du fait de la Plateforme, même si la Société AC-IT a été prévenue de l'éventualité de tels dommages. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect, et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de la Société AC-IT, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par la Société AC-IT à l'Utilisateur, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées par l'Utilisateur à la Société AC-IT au cours des 12 derniers mois objet du litige.

Article 13. CONFIDENTIALITE

Les Utilisateurs s'engagent à ne pas divulguer les documents ou renseignements de toute nature dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution des présentes CGU et s'engage à faire respecter cette obligation par les personnes dont elles sont responsables. La Société AC-IT assure la confidentialité des Données sur la Plateforme.

Article 14. DONNEES PERSONNELLES

14.1. Les données recueillies par AC-IT, en qualité de responsable

La Société AC-IT est susceptible, en tant que responsable de traitement, de collecter des données personnelles de l'ensemble des Utilisateurs (notamment nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) et des Cabinets (en plus des données collectées pour l'ensemble des Utilisateurs le nom de la société, lieu d'exercice, numéro de TVA); Données générées par les Utilisateurs à l'occasion de l'utilisation de la Plateforme telles que les statistiques d'utilisation et de connexion (si elles peuvent être rattachées à un Utilisateur identifié ou identifiable) aux fins de l'exécution du Contrat (incluant notamment mais non exclusivement : pour l'accès et l'utilisation de la Plateforme, les services de maintenance, s'agissant des Données Personnelles des membres du Cabinet Exploitant pour l'établissement des factures et à l'attribution des Identifiants).

Les informations recueillies lors de la création d'un compte ont un caractère obligatoire et sont indispensables à l'accès à la Plateforme.

La Société AC-IT utilise également des données personnelles à des fins de prospection commerciale, notamment via l'envoi de lettres d'informations (ou newsletters). L'Utilisateur a, à tout moment, la possibilité de s'opposer sans frais à la prospection commerciale en cliquant sur le lien prévu à cet effet ou en envoyant un courrier à l'adresse postale ou électronique de la Société AC-IT.

Le responsable du traitement est la Société AC-IT.

Ces données sont conservées pour une durée raisonnable nécessaire à l'exécution des obligations de la Société AC-IT.

Conformément à la Règlementation sur les Données Personnelles, l'Utilisateur est informé des dispositions relatives aux Données Personnelles et s'engage à les communiquer à chacun de ses collaborateurs, et notamment que :

- Il dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui le concernent,
- Il dispose également du droit de demander au responsable du traitement une limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, dans les conditions et limites prévues par la Règlementation sur les Données Personnelles.
- Lorsque le traitement est fondé sur son consentement, il a la possibilité de retirer son consentement à tout moment. Ce retrait de consentement n'aura d'effet que pour l'avenir à partir du moment où la Société AC-IT aura pu valider la licéité de la demande.
- Il dispose également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont il entend que soient exercés, après son décès, ces droits.
- Il peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Pour en savoir plus sur les droits précités, il peut consulter la Politique de confidentialité des Données consultable en ligne sur le site internet <https://www.ac-it.fr/ac-it-politique-de-confidentialite-donnees-personnelles>.

Pour l'exercice de ses droits, il peut s'adresser à la Société AC-IT par courrier à l'adresse postale suivante : 13 route de Puyconteau à 24750 TRELISSAC (France) ou à l'adresse de courrier électronique : rgpd@ac-it.fr

Les données transmises par AC-IT aux Partenaires

L'Utilisateur est informé que la Société AC-IT va transmettre certaines informations aux Partenaires pour l'exécution des présentes CGU. La plupart du temps, les Données seront

agrégées de telle manière que les Données Personnelles pourront être considérées comme pseudonymisées.

14.2. Les données des Utilisateurs recueillies par la Société AC-IT, en qualité de sous-traitant du Cabinet Superviseur et du Cabinet Exploitant

14.2.1. Les obligations du Cabinet Superviseur et/ou du Cabinet Exploitant

Le Cabinet Superviseur et/ou le Cabinet Exploitant sont responsables du traitement des données personnelles des Utilisateurs pour les besoins de Formations, que ce soient les Données Personnelles des Membres des Cabinets Superviseurs, Membres des Cabinets Exploitants, des Membres des Cabinets Consultants et/ou des Bénéficiaires.

La Société AC-IT n'a, à ce titre, que la qualité de sous-traitant.

Si les Données transmises aux fins d'utilisation de la Plateforme comportent des Données Personnelles, le Cabinet Superviseur et/ou le Cabinet Exploitant garantissent à la Société AC-IT que :

- ils ont procédé à l'ensemble des obligations qui leur incombent aux termes de la Règlementation sur les Données Personnelles, notamment sans que la liste soit exhaustive qu'ils ont :
 - o tenu et maintenu à jour un registre des traitements
 - o effectué toute analyse d'impact requise
 - o désigné, si nécessaire un délégué à la protection des données, ou le cas échéant justifié les raisons de l'absence de désignation
 - o informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données personnelles.
- ils s'engagent à collecter les données dans le respect de la Règlementation sur les Données Personnelles, notamment que les données personnelles soient :
 - o traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée (licéité, loyauté, transparence) ; le Cabinet Superviseur et/ou le Cabinet Exploitant s'engagent à informer les personnes concernées conformément à la Règlementation sur les Données Personnelles
 - o collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités;
 - o adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données);
 - o exactes et, si nécessaire, tenues à jour; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder (exactitude);
 - o conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées;
 - o traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées (intégrité et confidentialité) ;
- ils communiquent à la Société AC-IT des instructions claires et précises sur la sous-traitance des données.

Le Cabinet Superviseur et le Cabinet Exploitant garantissent qu'ils sont seuls responsables de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données Personnelles qu'ils transmettent à AC-IT. Le Cabinet Superviseur et le Cabinet Exploitant garantissent la Société AC-IT à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

14.2.2. Obligations générales de la Société AC-IT en tant que sous-traitant

La Société AC-IT, en sa qualité de sous-traitant au sens de la Réglementation sur la protection des données personnelles, s'engage à ne traiter les Données Personnelles des Utilisateurs que sur instruction du Cabinet Superviseur et/ou du Cabinet Exploitant et pour les besoins du Contrat.

La Société AC-IT fera ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre toutes mesures raisonnablement requises par écrit et par avance par le Cabinet Superviseur et/ou le Cabinet Exploitant pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles, en conformité avec la législation applicable.

Toute modification réglementaire concernant la Réglementation sur les Données Personnelles susceptible d'augmenter les obligations de la Société AC-IT conformément à la présente clause sera mise en œuvre dès que possible. Néanmoins, s'il y a des conséquences financières dûment justifiées dans la mise en œuvre de ces changements, ces coûts seront réimpactés sur le Cabinet Exploitant.

14.3. Les obligations des Utilisateurs en tant que responsable de traitement pour toutes données personnelles collectées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme

Si l'Utilisateur collecte des Données Personnelles dans le cadre des présentes CGU (exemple : données personnelles des collaborateurs de la Société AC-IT), il s'engage à :

(i) se conformer à la Réglementation sur les Données Personnelles et notamment à :

- ne collecter que les données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données);
- tenir à jour les données collectées (exactitude) ;
- informer les personnes concernées sur leurs droits en matière de données personnelles ;
- permettre à toute personne concernée d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation des informations qui le concernent, son droit de s'opposer au traitement, son droit à la portabilité des données, ainsi que son droit de définir des directives après son décès.

(ii) imposer des obligations identiques à son personnel ainsi qu'à tous tiers sous son contrôle (y compris ses sociétés affiliées et ses sous-traitants, s'il en existe).

En qualité de responsable de traitement, l'Utilisateur garantit être en pleine conformité avec les dispositions applicables à tout traitement de données personnelles réalisé dans le cadre du Contrat.

Article 15. FORCE MAJEURE

La Société AC-IT n'est pas tenue pour responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations dans la mesure où il prouve que cette non-exécution a été due à un cas de force majeure telle que définie par la loi et les Tribunaux.

Article 16. EFFET, DUREE ET RECONDUCTIONS

Sauf disposition contraire, la durée de l'accès à la Plateforme est fixée à douze (12) mois à compter de la communication des Identifiants et se prorogera par tacite reconduction pour des durées identiques sauf dénonciation par l'Utilisateur au moins 21 Jours avant la date d'échéance.

Article 17. RESILIATION ET EFFETS DE LA RESILIATION

En cas de manquement par l'Utilisateur, à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes, la Société AC-IT, après mise en demeure adressée par recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet trente (30) Jours après sa réception pourra résilier les présentes sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés.

Sans préjudice de la possibilité pour la Société AC-IT de constater la résiliation des présentes, ce dernier peut suspendre l'accès à la Plateforme, en cas de retard de paiement, en cas de manquement grave aux présentes et sans que cela ne puisse engager la responsabilité de la Société AC-IT.

La fin des présentes et/ou du Contrat quelle que soit la raison, emportera cessation des droits concédés aux présentes.

Il est précisé qu'en tout état de cause, les comptes des Utilisateurs sont dépendants du Compte du Cabinet Superviseur et du Cabinet Exploitant.

Ainsi, si le Compte du Cabinet Superviseur est résilié et/ou expiré, les comptes des autres Utilisateurs en dépendant seront immédiatement résiliés ou expirés et si le Compte du Cabinet Exploitant est résilié et/ou expiré, les comptes des autres Utilisateurs en dépendant seront immédiatement résiliés ou expirés.

En revanche, la résiliation d'un compte d'un Cabinet Consultant n'entraînera pas la résiliation d'un compte Bénéficiaire, celui-ci sera réaffecté à un autre Compte Consultant.

Les Comptes Bénéficiaires sont en tout état de cause résiliés 12 mois après la fin d'un Dossier.

Article 18. DIVERS

18.1. Intuitu Personae

Les présentes CGU sont conclues « Intuitu personae » en considération de la personne des Utilisateurs

L'Utilisateur ne pourra transférer ou céder par fusion, scission, apport partiel d'actifs, cession et/ou location-gérance de fonds de commerce ou toute opération ayant pour objet un transfert de patrimoine, tout ou partie de ses droits et obligations lui incombant au titre des présentes, sauf accord exprès, écrit et préalable de la Société AC-IT.

18.2. Relation entre les Parties

Aucune disposition des présentes CGU n'a pour objet de créer une relation de subordination et/ou de joint-venture. Ainsi aucune des Parties n'est habilitée à s'engager, négocier pour le compte de l'autre Partie n'y même engager l'autre Partie, sans l'accord exprès et préalable de cette Partie.

18.3. Notifications

Toute notification effectuée en application des présentes CGU sera adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et/ou acte extrajudiciaire au siège social (pour les personnes morales) ou au domicile (pour les personnes physiques) respectif de chacune des Parties. Les notifications seront réputées avoir été effectuées à la date du cachet de la Poste.

18.4. Abandon de clause et renonciation

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGU s'avérait nulle ou inapplicable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité compétente, les Parties conviennent expressément que les CGU ne seront pas affectées par la nullité de la clause précitée.

Le fait pour la Société AC-IT de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'Utilisateur d'une disposition ou condition quelconque des présentes CGU ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition. En conséquence, la Société AC-IT pourra à tout moment demander l'exécution stricte et intégrale par l'Utilisateur des dispositions et conditions du présent Contrat.

18.5. Version faisant foi

La version de ce contrat faisant foi est la version française.

Article 19. LOI APPLICABLE – JURIDICTION

En cas de litige relatif à la conclusion, l'interprétation et l'exécution des présentes CGU, les parties tenteront de rechercher une solution amiable au litige.

A défaut de solution amiable dans un délai de quinze (15) jours, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce du siège social de la Société AC-IT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.